Niveau :	**LICENCE**					*1ère année*
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					**L1**
Mention:	SCIENCES DE L' EDUCATION					
Parcours :	**EFEC** (Education, Formation, Enseignement, Culture)					**60 ECTS**
Volume horaire étudiant :	**174**	**191**	**24**	**0**	**35**	**389 (+35)**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Stage	Total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

RECAPITULATIF VOLUME HORAIRE LICENCE					
	CM	**TD**	**TP**	**STAGE**	**TOTAL**
L1	174	191	24	35	424
L2	191*	158*	14*	70	441*
L3	192*	213*	0*	70*	475*
TOTAL	557	562	38	175	1332*

*Les volumes horaires des CM, TD, TP de la L2 et de la L3 sont des moyennes calculées en fonction des différents parcours possibles (mineures pour la L2 et options pour la L3). Le volume horaire totale de la licence est donc une moyenne relative.

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
DIJON Didier GUIGUE, professeur certifié Didier.guigue@u-bourgogne.fr **NEVERS** Annick DESBIZET, professeure agrégée 03.86.59.74.80 annick.desbizet@u-bourgogne.fr	**DIJON** Caroline de CASTRO Service Formation 03.80.39.35.89 Caroline.de-castro-carrico@u-bourgogne.fr **NEVERS** Anne-Lise CHARPENTIER 03.86.59.74.84 anne-lise.charpentier@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : INSPÉ de Dijon – Département Sciences de l'éducation	

Site préparant au diplôme :

- Dijon
- Nevers (depuis la rentrée 2016)

Objectifs de la formation et débouchés

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

La première année de la licence Mention Sciences de l'Education, parcours Efec est une année d'initiation aux différents aspects de l'éducation, de l'enseignement et de la culture. Les étudiants reçoivent un enseignement pluridisciplinaire (histoire, philosophie, sociologie, statistiques) leur permettant d'avoir une meilleure compréhension des mondes professionnels dans lesquels ils sont appelés à exercer une profession. Ils travaillent les méthodes universitaires pour leur permettre une poursuite d'études dans le Supérieur à partir d'acquis méthodologiques construits. Ils perfectionnent leur pratique des langues dans le but de passer une certification en L3. Ils bénéficient de pratiques innovantes dans la pédagogie (pédagogie de projet, ateliers) afin de leur assurer une meilleure intégration dans le monde universitaire. La participation à un stage dès la première année contribue à leur meilleure connaissance du monde professionnel et les aide à choisir leur orientation.

A partir de la L1, les étudiants peuvent construire leur parcours de formation à court terme (dans la Licence) et à moyen et long terme (dans le choix du parcours de master et de la profession).

Pour résumer :

Acquérir

- les premiers éléments d'une culture générale sur l'éducation et la formation
- les méthodes de travail et de réflexion nécessaires pour l'Université

Conforter

- Les compétences langagières en français et en Langues vivantes
- La maîtrise des outils nécessaires pour la poursuite d'études

S'initier

- A une première approche de la recherche par l'enquête
- A la nécessaire interdisciplinarité

S'orienter

- Dans le court terme : vers les parcours de la Licence
- Dans le moyen terme : vers les parcours de Master

Modalités d'accès à l'année de formation

Pour les titulaires d'un baccalauréat (toutes séries) ou niveau équivalent : candidature via la plateforme nationale PARCOURSUP https://www.parcoursup.fr/

Pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou niveau équivalent : possibilité d'accès par le biais d'une procédure de Validation d'Acquis selon les dispositions réglementaires.

La licence Efec est une licence à capacité d'accueil (capacité votée chaque année aux instances de l'Université de Bourgogne).

Affectation géographique

Les trois années de licence sont proposées à Dijon et à Nevers.

Le cursus de licence a vocation à se dérouler sur un seul site géographique de la L1 à la L3 incluse. Des critères d'affectation géographique sont mis en œuvre si nécessaire entre deux années de licence. Les modalités sont votées au conseil de composante et aux conseils centraux et communiquées via publication des décisions adoptées sur le site de l'INSPÉ.

Organisation et descriptif des études

Organisation générale

L'ensemble du cursus de la Licence comprend six semestres, divisés chacun en U.E. d'enseignements. Chaque semestre, représentant 30 crédits européens (ou ECTS) se compose de 5 UE.

En L1, chaque semestre comporte deux UE fondamentales sur le monde de l'éducation, de la formation et de la culture, une UE centrée sur la pluridisciplinarité (UE3), une UE de méthodologie (UE4) et une UE d'approche du monde professionnel dans laquelle sont préparés les stages (UE5).

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux (CM),de Travaux Dirigés (TD) et/ou de travaux pratiques (TP). Les langues (Anglais, espagnol) sont enseignées chaque semestre.

L'assiduité aux cours est obligatoire. Au-delà de trois absences injustifiées en TD et/ou TP, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf cas dérogatoires.

(voir : http://www.ubourgogne.fr/images/stories/Universite/Vie-Universitaire/CA/CA22092014-delib16-referentiel-commun-etudes-2014-2015.pdf)

Assiduité

Conformément au référentiel commun des études L-M-D de l'université de Bourgogne « l'assiduité sera vérifiée dans toutes les filières. Toute absence doit être justifiée en TD, TP et cours intégrés ».

Au-delà de 3 absences injustifiées en TP et/ou TD au cours du semestre, l'étudiant est déclaré défaillant au semestre. Le jury peut, au vu du parcours de l'étudiant, revenir sur cette règle.

Pour bénéficier du régime d'étudiant salarié et de dispenses d'assiduité, l'étudiant doit en faire la demande. Cette demande doit être effectuée auprès du secrétariat pédagogique au plus tard un mois après la rentrée pédagogique de chaque semestre, selon le calendrier voté au CA de l'université de Bourgogne.

Les étudiants dispensés d'assiduité pour certains enseignements peuvent être soumis à des modalités d'évaluation particulières :

- **Enseignements évalués en contrôle continu**
  - Le service scolarité communique les modalités d'évaluation dans le document relatif à la/aux dispense/s d'assiduité demandée/s
  - Le service scolarité ne communique pas les dates d'évaluation. Il appartient à l'étudiant dispensé d'assiduité de se rapprocher de l'/des enseignant/s responsables pour connaitre les dates d'évaluation
- **Enseignements évalués en contrôle terminal**
  - Le service scolarité communique les modalités d'évaluation en début d'année
  - Le service scolarité communique les dates d'évaluation par voie d'affichage
  - Le service scolarité transmet une convocation aux étudiants dispensés d'assiduité par voie électronique

Le stage ne fait l'objet d'aucune dispense, d'aucun aménagement.

Pour les étudiants boursiers, l'assiduité est obligatoire à tous les cours (CM, TD, TP). Une dispense d'assiduité peut être demandée en cas d'activité salariée. Un suivi de l'assiduité est assuré tout au long de l'année pour les étudiants boursiers et la scolarité effectue des remontées mensuelles au CROUS.

Langue vivante

La langue vivante choisie en L1 reste la même pour l'ensemble du parcours Efec (L1, L2, L3).

Espace numérique

Cet espace numérique permet d'accéder à la plate-forme pédagogique PLUBEL, à la messagerie étudiante, aux espaces Wifi, d'obtenir des relevés de notes, des certificats de scolarité et d'avoir accès au dossier étudiant.

Cet espace suppose une activation systématique de la messagerie uB de l'étudiant qui sera le seul medium de communication utilisé par la scolarité.

Les étudiants s'inscrivant pour la première fois à l'uB doivent donc **OBLIGATOIREMENT** activer leur compte numérique sur ent.u-bourgogne.fr.

Spécificité culturelle de la L1 Efec à Nevers

Les étudiants neversois ont un parcours culturel diversifié et exigeant qui marquera la spécificité de la L1 de Nevers.

Selon les trois objectifs suivants :

1-Devenir amateurs culturels : les étudiants participent à un programme culturel riche et varié (expositions, films, spectacles…) durant l'année universitaire en lien avec la programmation culturelle de Nevers et de la Nièvre. Cette fréquentation culturelle les amène à se construire en tant que public connaisseur et averti. Pour chaque manifestation culturelle, est prévu un temps d'information ou de formation en lien avec elle. Par exemple : une rencontre avec un réalisateur, des comédiens ou des artistes de disciplines variées,

2-Devenir connaisseurs culturels : les étudiants devront connaître les différentes structures culturelles de Nevers et leur fonctionnement. Ils devront également profiter du tissu culturel et des réseaux tissés entre la municipalité, l'université pour connaître les métiers de la culture qui sont incarnés dans la ville. Différentes investigations (visites, rencontres, interviews…) seront mises en œuvre par les étudiants.

3-Devenir acteurs (stagiaires) culturels : dans le cadre de la pré-professionnalisation, les étudiants qui le souhaitent pourront faire un stage dans le domaine de la médiation culturelle auprès des partenaires locaux. Ce stage permettra aux étudiants d'être bien plus que des observateurs : des acteurs culturels qui aideront à l'élaboration de projets d'envergure.

Stage

Les étudiants de L1 Efec doivent obligatoirement accomplir un stage de 2 semaines groupées durant le S2 à des dates qui sont précisées dès la réunion de rentrée de l'année universitaire. Ce stage est une mise en situation professionnelle qui peut être effectuée dans une institution, une association ou un établissement dont l'activité est liée à la formation, l'éducation, la culture. Le stage est évalué dans le cadre de l'UE 5 du S2. L'étudiant recherche lui-même le stage, aidé par l'équipe de l'INSPÉ ; il doit le faire valider par l'INSPÉ pour acceptation. Une convention de stage sera établie.

D'autres stages, à l'initiative de l'étudiant, pourront faire l'objet d'une convention si leur objet est conforme aux objectifs de formation et les dates compatibles avec l'organisation des cours.

Au cours des stages qu'il effectue pendant ses 3 années de licences, l'étudiant doit diversifier et étendre ses terrains de stage à l'ensemble des niveaux de l'enseignement (maternelle – primaire- collège – lycée) et des milieux socio-éducatifs.

Pour les étudiants qui souhaiteront se réorienter pendant leur cursus EFEC (L1-L2 ou L3) une convention d'accueil en milieu professionnel (équivalent stage d'observation) pourra être délivrée par année de licence. La durée de la période d'accueil est fixée en concertation avec l'équipe pédagogique de la licence EFEC, la structure d'accueil et l'étudiant et n'a pas vocation à se substituer aux enseignements et aux évaluations de la licence qui restent obligatoires. La période d'accueil devra être en lien avec le projet de réorientation de l'étudiant et approuvée par l'équipe de direction pédagogique de la licence. Aucune évaluation n'est prévue.

UE transversales

Il est fortement recommandé aux étudiants de s'ouvrir à toutes manifestations organisées sur le campus et à ouvrir le plus possible leur horizon culturel.

Dans cette perspective, nous attirons l'attention des étudiants sur les UE transversales :

Les UE transversales sont ouvertes aux étudiants pour chaque semestre de chaque parcours de formation des niveaux « licence » et « master ». Elles prennent la forme d'UE « bonus » qui peuvent augmenter la note moyenne d'un semestre.

Elles revêtent un caractère facultatif et se voient attribuer une valeur unique de 5 crédits européens. Le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des 5 années d'études L+M

Une seule UE peut être suivie durant un semestre donné.

L'UE est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie. Seuls les points supérieurs à la moyenne (>10 sur 20) sont pris en compte pour le calcul de la moyenne semestrielle. Le coefficient assorti à la note d'UE correspond au sixième du total des coefficients du semestre.

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (≥ 10/20).

Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé.

L'étudiant souhaitant annuler son inscription à une UE transversale doit en informer par écrit le responsable de l'UE et le service scolarité de sa composante avant la fin du semestre. A défaut, il sera déclaré « défaillant » à l'UE, ce qui empêchera le calcul de la moyenne semestrielle et, ce faisant, la validation du semestre.

Voir plus en détail sur : http://www.u-bourgogne-formation.fr/-UE-Transversales,95-.html

UE facultatives proposées par l'INSPÉ

Dans le cadre du parcours de la licence EFEC, l'INSPÉ propose aux étudiants de bénéficier d'un complément de parcours par le biais d'UE optionnelles facultatives permettant de valoriser l'engagement dans les domaines socio-éducatif et culturel.

Prévues chaque année, une ou plusieurs des UE décrites ci-dessous sont néanmoins susceptibles d'être suspendues selon les moyens de mise en œuvre disponibles pour la composante.

UE Parcours d'excellence

Public : étudiants de L2 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Tutorat de collégiens ou lycéens dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence en partenariat avec le rectorat

Dans le cadre des dispositifs des parcours d'excellence, l'UE mettra en relation un étudiant avec un ou plusieurs collégiens et/ou lycéens. Le rôle de l'étudiant-tuteur consistera à entretenir des contacts réguliers afin de l'accompagner tout au long de l'année et l'aider à construire un projet d'études supérieures ambitieux. Cet engagement en tant que tuteur s'échelonnera de novembre à mai à raison d'une durée de 20 heures minimum et dans la limite de 35 heures pour un groupe maximum

de 5 élèves du second degré. Cet accompagnement est encadré par un cahier des charges qui précisera les attendus et le déroulement de ce tutorat.

UE Engagement citoyen

Public : étudiants de L3 Sciences de l'éducation, EFEC

Descriptif : Sensibilisation à la notion d'engagement citoyen et engagement dans une des associations du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole)

L'engagement associatif dans le cadre de la L3 se fera en lien étroit avec le CAPE. En début d'année universitaire, l'association expliquera ce qu'est l'engagement associatif et exposera les différentes possibilités de stage proposées aux étudiants. Le CAPE organisera ensuite une demi-journée de conférences interactives autour du thème de l'engagement. La présence de l'étudiant à cette demi-journée sera obligatoire pour valider l'UE transversale L3.

L'étudiant s'engagera, aux côtés d'une des associations du CAPE, pour un stage d'une durée qui variera entre 15 et 30 heures/semestre selon le stage.

Ce stage donne lieu à une convention de stage délivrée par l'uB.

UE Engagement citoyen

modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE **est validée à l'issue du semestre au titre duquel elle a été suivie**. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son semestre en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires du semestre concerné, les crédits ECTS de l'UE validée sont également accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).

Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur le semestre de son choix, si et seulement si le semestre est validé par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.

Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.

Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur un semestre (S3 ou S4 ou S5 ou S6) mais jamais sur deux semestres.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

UE Parcours d'excellence :

modalités de validation, conservation et conservation des UE transversales EFEC

Modalités de validation de l'UE

La validation de l'UE ne donne pas lieu à une note mais à un résultat :

- Acquis si l'UE est validée
- Non Acquis si l'UE n'est pas validée

Par conséquent, si l'UE est validée, aucun point complémentaire n'est pris en compte dans le calcul de la moyenne générale du semestre ou de l'année universitaire. La validation de l'UE n'impacte pas le calcul de la moyenne générale semestrielle ou annuelle.

Conditions de capitalisation des crédits ECTS associés à l'UE

L'UE est **validée à l'issue de l'année universitaire au titre de laquelle elle a été suivie**. La validation de l'UE permet d'obtenir les crédits associés dans les conditions suivantes :

- Si l'étudiant valide son année de L2 en obtenant la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires de l'année, les crédits ECTS associés à l'UE validée sont accordés.
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires de l'année de L2, les crédits ECTS de l'UE validée ne sont également pas accordés.
- Les crédits ECTS obtenus dans le cadre de l'UE sont des crédits « bonus » et ne rentrent jamais en compte dans la capitalisation des ECTS nécessaires à l'obtention du diplôme.

Conservation et capitalisation

L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (résultat Acquis).

Toutefois, en cas de redoublement, l'étudiant ayant validé l'UE est autorisé à conserver la validation de l'UE et à bénéficier des crédits ECTS associés sur l'année de L2, si et seulement si l'année est validée par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements obligatoires.

Pour ce faire, l'étudiant devra en faire la demande auprès de sa scolarité lors des inscriptions pédagogiques effectuées en début d'année universitaire et, en tout état de cause, avant le 30 novembre de l'année universitaire de son redoublement.

Si l'UE n'est pas acquise, l'étudiant peut s'y réinscrire lors d'un redoublement.

Aucune session 2 n'est organisée pour l'UE sauf cas de force majeure avéré et sur décision du responsable pédagogique du diplôme et/ou du directeur de département.

A NOTER :

Crédits attribués associés à l'UE : 2 ECTS.

L'UE ne peut être validée que sur l'année de L2.

Une fois l'UE validée, elle l'est définitivement et ne peut être validée une seconde fois.

Détail des enseignements (sites de Dijon et Nevers)

SEMESTRE 1

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Histoire de l'éducation	18	12		30	6	CT/CC	2	1	3
TOTAL UE 1		**18**	**12**		**30**	**6**		**2**	**1**	**3**

pour information : CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Approche de la psychologie	18	6		24	3	CT	2		2
	Ec2 : Introduction à la sociologie générale	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		**36**	**6**		**42**	**6**				**4**

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Cultures et pratiques artistiques	6		12	18	3	CC		1,5	1,5
	Ec2 : Culture humaniste	12		12	24	3	CC		1,5	1,5
TOTAL UE 3		**18**	**12**	**12**	**42**	**6**				**3**

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Méthodologie du travail universitaire	6	18		24	3	CC		1	1
	Ec2 : Langue vivante		18		18	3	CC		2	2
TOTAL UE 4		**6**	**36**		**42**	**6**				**3**

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Travaux dirigés en sociologie		12		12	3	CC	1		1
	Ec2 : Culture mathématique et introduction aux statistiques bivariées		21		21	3	CT/CC	2		2
TOTAL UE 5			**33**		**33**	**6**				**3**

TOTAL semestre 1	**78**	**99**	**12**	**189**	**30**				**16**

SEMESTRE 2

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Philosophie de l'éducation	18			18	3	CT	2		2
	Ec1 : Société française contemporaine	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 1		**36**			**36**	**6**				**4**

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Histoire de la pensée économique en éducation	18			18	3	CT	2		2
	Ec2 : Introduction à la sociologie de l'éducation	18			18	3	CT	2		2
TOTAL UE 2		**36**			**36**	**6**				**4**

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Corps et pratiques corporelles	6	18		24	3	CC		1,5	1,5
	Ec2 : Culture scientifique	12	15		27	3	CC		1,5	1,5
TOTAL UE 3		**18**	**33**		**51**	**6**				**3**

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Communication orale et écrite		9	12	21	2	CC		1	1
	Ec2 : Langue vivante		16		16	2	CC		2	2
	Ec3 :TUICE		12		12	2			1	1
TOTAL UE 4			**37**	**12**	**49**	**6**				**4**

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
	Ec1 : Suivi de stage		12		12	3	CC		1	1
	Ec2 : Pédagogies d'hier et d'aujourd'hui	6	10		16	3	CC		2	2
TOTAL UE 5		**6**	**22**		**28**	**6**				**3**

TOTAL semestre 2	**96**	**92**	**12**	**194**	**30**			**18**

TOTAL L1	**174**	**191**	**24**	**389**	**60**			**34**

Nota : pour les flux en-dessous de 10 étudiants le volume horaire sera réduit de 20%, la réduction portera sur les UE non mutualisées.

Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

En cas de modification du référentiel LMD, les règles du nouveau document adopté par les instances de l'Université s'appliqueront

Les évaluations donnent lieu à des contrôles terminaux (CT) ou à des contrôles continus (CC). Le CT est un examen unique donnant lieu à une convocation à une date donnée. Le CC peut correspondre à différents types de travaux : par exemple, un contrôle régulier des connaissances, ou un travail élaboré en plusieurs étapes tout au long de l'année, mais il ne peut jamais prendre la forme d'un unique contrôle sur table. Les enseignants responsables donnent toutes les indications nécessaires.

- ***Sessions d'examen :***

Les inscriptions aux examens "inscriptions pédagogiques" (pour toutes les sessions) distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et réalisées par le secrétariat pédagogique.

Les étudiants bénéficient de deux sessions d'examen : la 1ère session est organisée

- en décembre/janvier pour les enseignements du semestre 1
- en avril/mai pour les enseignements du semestre 2

La session de rattrapage a lieu en Juin.

- ***Report de notes entre les deux sessions***

L'étudiant ajourné à la première session (décembre/janvier+avril/mai) doit repasser en session de rattrapage (juin) les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du ou des semestre(s) non validé(s) et seule la note du rattrapage est prise en compte.

- ***Plagiat***

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

- ***Règles de validation et de capitalisation :*** *Cf. référentiel commun des études de l'uB en vigueur*